

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 JUIN 2011**

-----

L'an deux mille onze, le vingt juin, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

10 juin 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	29
ABSENTS REPRESENTES :	6
VOTANTS :	35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Honoré BRUN

**Présents :**

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mmes HUOT, DAL FARRA, M. DARSEL, Mme BRET-MEHINTO, M. LONDE, Mme LECHENE, M. HART, Mmes KAZARIAN, BOMBART, MM. RUSSO, BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIE-LLADO, HURTADO, MM. GEORGES, LECLERC, BOUSSIR, Mmes IDIR, GOBERT, HAPPEL, DALISSIER, M. LOPEZ, Mme JEUNESSE, M. LANSMAN, Mme DUBEAU

**Absents, excusés et représentés :**

M. DERMY qui a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI  
Mme LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO  
Mme NTEP qui a donné pouvoir à Mme IDIR  
M. FAURE qui a donné pouvoir à M. LONDE (arrivé à 20h06 pour le point 06)  
M. GUEDOU qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN  
Mme DESPLAT qui a donné pouvoir à Mme HURTADO  
M. DURAND qui a donné pouvoir à Mme JEUNESSE  
M. HART (parti à 20h50 après le point 07) qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, à l'unanimité,** les procès verbaux du Conseil Municipal du 26 avril et du 17 juin 2011, sans observations ;

**DECIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public à la modification des membres de cinq Commissions municipales ;

**ELIT** membre des Commissions suivantes :

**A l'unanimité,**

• **Commission Finances :**

M. Jean-Luc DURAND, à la place de M. Thierry DUBOIS,  
Mme Christine DESPLAT, à la place de M. Jérôme DESBROUSSES,

**A l'unanimité,**

• **Commission Développement économique, commercial et artisanal :**

M. Jean-Luc DURAND, à la place de M. Thierry DUBOIS,  
M. Daniel GUILLAUME, à la place de M. Jérôme DESBROUSSES,

**A l'unanimité,**

• **Commission Aménagement, Urbanisme, Transports et Circulation :**

M. Jean-Luc DURAND, à la place de M. Thierry DUBOIS,

**A l'unanimité,**

• **Commission Logement :**

M. Jean-Luc DURAND, à la place de M. Thierry DUBOIS,  
Mme Christine DESPLAT, à la place de M. Jérôme DESBROUSSES,

**A l'unanimité,**

• **Commission Environnement – Cadre de vie :**

M. Jean-Luc DURAND, à la place de M. Thierry DUBOIS ;

**RAPPELLE** que ces Commissions sont présidées par le Maire ou en son absence par l'Adjoint ou l'élu délégué du secteur.

*N.B. : Conformément au Code des Marchés Publics notamment l'article 22, Mme Chantal JEUNESSE désignée membre suppléant de la **Commission spécifique de maîtrise d'œuvre** devient membre titulaire à la place de M. Thierry DUBOIS démissionnaire (délibération n°03 du C.M. du 26 avril 2011). Le suppléant est en principe remplacé quant à lui par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier ; la liste du groupe O.U.I. étant épuisée, Mme Jeunesse n'est pas remplacée sur le poste de suppléant à cette Commission.*

**ABROGE ET REMPLACE** la Délibération n°03 du Conseil Municipal du 26 mars 2008 ;

**PROCEDE, à l'unanimité,** par scrutin secret de liste, au renouvellement intégral des membres élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

**ELIT par**

- **6 voix POUR la liste du groupe « O.U.I. »**
- **29 voix POUR la liste « Majorité municipale »**

à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. suivants :

<b>7 membres élus</b>
Micheline DAL FARRA
Michèle HURTADO
Corinne LEGROS-WATERSCHOOT
Jean-Luc GEORGES
Florence BRET-MEHINTO
Lucie KAZARIAN
Jean-Luc DURAND

**RAPPELLE** que le Maire est Présidente de droit.

**DECIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public à la modification des représentants de la Commune au sein de l'Office Municipal des Sports (O.M.S.) ;

**ELIT** M. Michel LANSMAN représentant de la Commune au sein de l'O.M.S., à la place de M. Didier LOPEZ.

**DECIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public à la modification du représentant du Maire au sein du Conseil de l'école élémentaire du Lizard ;

**ELIT** Mme Michèle HURTADO représentant du Maire au sein du Conseil de l'école élémentaire du Lizard, à la place de M. Jérôme DESBROUSSES.

**DECIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public à la modification du représentant titulaire du Maire au sein du Conseil d'administration du Collège Pablo Picasso ;

**ELIT** M. Mohammed BOUSSIR représentant titulaire du Maire au sein du Conseil d'administration du Collège Pablo Picasso, à la place de M. Jérôme DESBROUSSES.

**EMET par 32 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Jeunesse, M. Lansman et M. Durand),** un avis non défavorable pour le périmètre du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée/Val Maubuée sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) présenté par le Préfet de Seine-et-Marne ;

**DEMANDE** que l'avis des Communes soit respecté en tenant compte des communautés de projet, et que ce schéma ne soit pas un passage en force pour l'ensemble de la Seine-et-Marne.

**APPROUVE par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand),** le Compte Administratif de l'exercice 2010, dont la balance s'établit comme suit (y compris la reprise des résultats antérieurs) :

**Investissement :**

Réalisé		Restes à réaliser	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 423 143,02 €	6 820 131,03 €	4 773 936,73 €	303 472,38 €
<b>Solde d'Investissement: -2 073 476,34 € =&gt; Besoin de financement en 2010</b>			

**Fonctionnement :**

Réalisé			
Dépenses	Recettes		
31 055 078,33 €	36 210 974,66 €		
<b>Solde de Fonctionnement : + 5 155 896,33 € =&gt; Excédent de Fonctionnement en 2010</b>			

**DECLARE par 29 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand)**, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par la Trésorière Municipale, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;  
**APPROUVE** le Compte de Gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

**DECIDE par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, M. Durand)**, d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **2 073 476,34 €**
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **3 082 419,99 €**

**PREND ACTE, à l'unanimité**, du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées sur le territoire de Champs-sur-Marne, en 2010, joint à la présente délibération ;

**PRECISE** que ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'exercice 2010.

**PREND ACTE, à l'unanimité**, de l'état des formations des élus arrêté au 31 décembre 2010 ;

**PRECISE** que cet état est annexé au Compte Administratif de l'exercice 2010.

**PREND ACTE, à l'unanimité**, du rapport du Maire sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) perçu au titre de l'année 2010 ;

**PRECISE** que ce rapport et la présente délibération sont adressés au Préfet de Seine-et-Marne.

**PREND ACTE, à l'unanimité**, du rapport du Maire sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) perçue au titre de l'année 2010 ;

**PRECISE** que ce rapport et la présente délibération sont adressés au Préfet de Seine-et-Marne.

**SOLLICITE, à l'unanimité**, dans le cadre du fonds départemental ECOLE pour 2011, l'aide du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le financement des travaux d'entretien des locaux scolaires existants suivants :

- Travaux de peinture de l'école maternelle du LUZARD,
- Travaux de réfection de cours d'écoles Olivier PAULAT et Henri WALLON ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

**PRECISE** que le montant approximatif des travaux est estimé à 171 000 € T.T.C. ;

**S'ENGAGE** à financer la différence entre le coût de l'opération et le montant de la subvention ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention de partenariat relative à l'échange de données géographiques par le Système d'Information Géographique (S.I.G.), avec le Syndicat Agglomération Nouvelle (S.A.N.) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée, ainsi que la charte d'utilisation de cet outil ;

**PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée de trois ans, à titre gratuit ;

**DESIGNE** la Directrice du Service municipal de l'Urbanisme en tant que référent communal qui assurera le relais entre le personnel de la Commune utilisateur de l'extranet cartographique et l'administrateur du S.I.G. au S.A.N. ;

**PRECISE** que la Commune s'engage à porter à la connaissance des utilisateurs de l'extranet cartographique le contenu de la charte d'utilisation et à en faire respecter les termes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

**DECIDE, à l'unanimité**, que la Commune devienne lieu d'enregistrement pour l'attribution du numéro unique aux demandeurs de logement locatif social ;

**APPROUVE** la convention avec l'Etat, fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France :

- Les services enregistreurs, les spécificités et règles de l'enregistrement des demandes,
- Les responsabilités des utilisateurs : délai, qualité, charte de déontologie,
- Les missions du gestionnaire régional : prestataire de service, fonctionnement du système, veille du respect des procédures d'enregistrement, de renouvellement et de radiation des demandes, assistance aux utilisateurs, tableaux de bord, rapport d'activité,
- Le comité de pilotage : rôle (veille et propositions) et composition ;

**PRECISE** que l'adhésion gratuite à ce dispositif est d'un an à compter de sa signature, renouvelable tacitement pour la même période ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**DECIDE par 29 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme Dalissier, M. Lopez, Mme Jeunesse, M. Lansman, Mme Dubeau, M. Durand)**, de créer un poste supplémentaire de Directeur Général Adjoint ;

**DECIDE** de transformer les postes suivants :

- un poste d'Animateur territorial en un poste d'Animateur Principal,
- un poste d'Adjoint d'Animation 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- trois postes d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe en trois postes d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- deux postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe en deux postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- quatre postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe en quatre postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'Agent de Maîtrise en un poste d'Agent de Maîtrise Principal ;

**DECIDE** de transformer :

- un poste d'Educateur de Jeunes Enfants en un poste d'Educateur Chef de Jeunes Enfants ;

**DECIDE** de transformer :

- un poste de Rédacteur Chef en un poste de Rédacteur Principal,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'Auxiliaire de Puériculture 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,
- trois postes d'A.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe en trois postes d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, CAP petite enfance, de supprimer :
- un poste de Cadre de Santé Infirmier, de créer :
- un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe ;

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;

**PRECISE** que le tableau des emplois est donc modifié.

**APPROUVE, à l'unanimité**, la mise en œuvre du Projet Educatif Local (P.E.L.) pour l'année 2011/2012, ayant pour objet de mobiliser tous ceux et celles qui ont en charge l'éducation des enfants et des adolescents, afin d'encourager et de mettre en œuvre un projet éducatif global, destiné à favoriser l'accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoirs et des pratiques culturelles ;

**PRECISE** que dans la mesure où le dossier de demande de subvention pour le P.E.L. pour l'année 2011/2012 doit être transmis à la D.D.C.S. pour le 20 mai 2011, celui a été envoyé et la délibération afférente lui sera adressée comme convenu après cette séance du Conseil Municipal ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**APPROUVE, à l'unanimité**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Olivier Paulat – section locale de l'Association départementale « Office Central de la Coopération à l'Ecole de Seine-et-Marne » (O.C.C.E. 77), d'un montant de 75 €, pour le journal scolaire créé par cet école dans le cadre de la Semaine Nationale de la Presse et des Médias.

**AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible pour 2011, dans le cadre de l'appel à projets de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (M.I.L.D.T.) ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**APPROUVE, à l'unanimité**, l'ouverture le matin, outre le soir, de l'accueil périscolaire de La Garenne à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 ;

**PRECISE** que les tarifs sont identiques à la grille de participation fixée par délibération.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la convention de partenariat et de participation financière dans le cadre de l'opération « Ville, Vie, Vacances » (V.V.V.) pour l'année 2011, avec le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (S.A.N.) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée ;

**PRECISE** que la subvention s'élève à 42 714 € pour 2011 ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**APPROUVE, à l'unanimité,** les actions de l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.) de Champs-sur-Marne, à compter de la rentrée 2011/2012, suivantes :

**1. SOIREES**

**a. Mardi soir :**

Reconduite de l'accueil au gymnase du NESLES le mardi de 17h à 18h30 pour les enfants de C.E.2/C.M.1/C.M.2

**b. Vendredi soir :**

Reconduite de l'accueil au gymnase Pablo PICASSO le vendredi de 17h à 18h30 pour les enfants de C.E.2/C.M.1/C.M.2.

**2. MERCREDI matin**

Le fonctionnement est identique aux années précédentes.

GYMNASSE	NIVEAU	HORAIRES	PERSONNEL
J.JAURES	N1 (CP-CE1)	10h à 12h	1 vacataire
	N2 (CE1-CE2)	10h à 12h	1 vacataire
NESLES	N1 (CP-CE1)	10h30 à 12h30	1 vacataire
	N2 (CE1-CE2)	10h30 à 12h30	1 E.T.A.P.S.
PICASSO	N1 (CP-CE1)	10h à 12h	1 vacataire
	N2 (CE1-CE2)	10h à 12h	1 vacataire
Coordonnateur Encadrement des activités « NATATION »			1 E.T.A.P.S. 1 E.T.A.P.S.

E.T.A.P.S. : Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

**3. MERCREDI après-midi**

GYMNASSE	NIVEAU	HORAIRES	PERSONNEL
BOIS DES ENFANTS	Moyenne et Grande Sections Maternelles	14h00 à 14h45	3 E.T.A.P.S.
	Moyenne et Grande Sections Maternelles	15h00 à 15h45	3 E.T.A.P.S.
	Collégiens	16h15 à 17h45	3 E.T.A.P.S.

**4. SAMEDI matin**

**a. Gymnase du Bois des Enfants :**

GYMNASSE	NIVEAU	NIVEAU	HORAIRES	PERSONNEL
BOIS DES ENFANTS	Maternel petite section	Parents	09h30 à 10h15	3 vacataires / Enfants 1 vacataire / Parents
	Maternel	Parents	10h30 à 11h15	3 vacataires / Enfants 1 vacataire / Parents
	Maternel	Parents	11h30 à 12h15	3 vacataires / Enfants 1 vacataire / Parents

**b. Gymnase des Pyramides :**

GYMNASSE	NIVEAU	HORAIRES	PERSONNEL
PYRAMIDES	N1 (CP-CE1)	9h00 à 10h30	1 vacataire
	N2 (CE1-CE2)	9h00 à 10h30	1 vacataire
	N3 ( CM1-CM2)	9h00 à 10h30	1 vacataire
	N1 (CP-CE1)	10h45 à 12h15	1 vacataire
	N2 (CE1-CE2)	10h45 à 12h15	1 vacataire
	N3 ( CM1-CM2)	10h45 à 12h15	1 vacataire

L'E.M.S. du samedi est coordonnée par 1 E.T.A.P.S. qui assure, au besoin, les remplacements de dernière minute.

Le total des vacances pour ce projet est de 37 heures hebdomadaires. En 2009/2010 le volume hebdomadaire était de 47 heures. Cette baisse est essentiellement due à la suppression du groupe « Plein-Air » du mercredi après-midi.

En effet, compte tenu des travaux au Gymnase René DESCARTES, l'activité n'a pas pu se dérouler en 2010/2011 et ne pourra toujours pas reprendre pour 2011/2012. Cela représente 5 éducateurs à 2h30.

**DECIDE** de fixer la cotisation à l'E.M.S. à 50 euros pour l'année 2011/2012, comme l'an passé ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention, avec le Conseil Général de Seine-et-Marne, précisant les engagements réciproques du Département et de la Commune, notamment les conditions financières, pour le fonctionnement de l'E.M.S. destiné à l'initiation sportive des jeunes seine-et-marnais, pour l'année scolaire 2011/2012 ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres correspondants.

**DECIDE, à l'unanimité,** de modifier les modalités de mise à disposition des locaux aux associations du Centre social et culturel (C.S.C.) « Georges Brassens » et de la Maison pour Tous (M.P.T.) « Victor Jara », notamment de leur transférer l'entretien des locaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux signée avec le C.S.C. « Georges Brassens » ainsi qu'il suit :

- ✓ la phrase « *L'entretien courant et le ménage sont assurés par le personnel communal* » deviendrait « L'entretien courant et le ménage sont assurés par l'association »,
- ✓ la Commune n'est plus locataire mais propriétaire des locaux ;

**APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition des locaux avec la M.P.T. « Victor Jara » ainsi qu'il suit :

- ✓ la phrase « *L'entretien courant et le ménage sont assurés par le personnel communal* » deviendrait « L'entretien courant et le ménage sont assurés par l'association »,
- ✓ les autres modifications substantielles :
  - sa durée limite, soit jusqu'en 2013,
  - le service municipal de la Jeunesse n'utilise plus de créneaux horaires ;

**DECIDE** d'attribuer à ces associations un complément de subvention pour le transfert de cet entretien, s'élevant pour l'année 2011 à 10 000 € pour la M.P.T. et 14 000 € pour le C.S.C. ;

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de participation financière pour 2011 conclue avec chacune de ces deux associations ;

**AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants et convention, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

---

**PREND ACTE des Décisions du Maire** prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2011.

**ENTEND les remerciements :**

- **de la part de M. Rinat ANIMAEV**, pour l'accueil qu'il a reçu des services municipaux lors de l'exposition de ses peintures dans l'ancien presbytère du 01 au 03 avril ;
- **de la part du Comité départemental HANDISPORT et de ses Associations**, pour notre soutien à leurs projets (infrastructures, activités et événements) menés en 2010 et ceux à venir ;
- **de la part de l'Aide aux Victimes et MEDIation Judiciaire (A.VI.ME.J.)**, pour le versement d'une subvention pour 2011 lui permettant de soutenir son action dans le nord du département et la poursuite de ses missions d'aide aux victimes ;
- **de la part de l'Union Nationale des Combattants**, pour la subvention accordée pour 2011 ;
- **de la part du Lycée René Descartes**, pour l'aide matérielle apportée pour l'organisation du spectacle de fin d'année du 20 mai ;

- **de la part du Club Amitié 3<sup>ème</sup> âge**, pour la subvention attribuée pour cette année ;
- **de la part du « Collectif du Printemps du Jazz »**, pour le soutien de la Commune à la 13<sup>ème</sup> édition du Printemps du Jazz, par l'attribution d'une subvention et le prêt de la salle Jacques Brel ;
- **de la part du Secours Catholique du Val Maubuée**, pour la subvention versée pour 2011, face à l'augmentation des demandes d'aides financières et alimentaires principalement ;
- **de la part de « La Prévention Routière » - Comité de Seine-et-Marne -**, pour la subvention attribuée cette année, leur permettant de poursuivre leurs actions d'éducation et de prévention routière ainsi que de promouvoir les opérations de sensibilisation.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H53.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le 23/06/2011.

Le Maire,  
Conseillère Générale,

-signé-

Maud TALLET